Envoyé en préfecture le 01/12/2021

Reçu en préfecture le 01/12/2021

Affiché le

ID: 025-212505275-20211124-2021_11_077-DE

DEPARTEMENT DU DOUBS

COMMUNE DE SAINT VIT 25410 SAINT-VIT

ARRONDISSEMENT DE BESANCON

EXTRAIT

Du Registre de délibérations du Conseil Municipal

Séance du mois de novembre

CANTON DE SAINT VIT

CANTON DE SAINT VII

L'an deux mille vingt et un, le 24 novembre à 20 h 30

Date de convocation :

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal

ROUTHIER, Maire

Date d'affichage :

Secrétaires : Anne BIHR, 1ère adjointe, assistée de Patricia VALLY

1 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice :

26

20

Etaient présents : Pascal ROUTHIER, Marie-France BARRAUX, Anne

BIHR, Sophie CHARRIERE, Martine COMPANT, Laurence CORNIER, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Carlos FONTINHA, Viviane GAUDEL, Pascal HERRMANN, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY, Jean-Louis MONTRICHARD, Nathalie MULENET, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Edith REBILLET, Jean-Luc REMOND, Laurent THIRIOT,

Arnaud VERDENET, Jeannine VIENNET.

N°2021-1/1-077

Objet de la délibération :

Vente de logements sociaux : rue Pergaud à Saint-Vit.

Absents excusés: Stéphane PRETRE, Réjane SIZINE

Procurations: Valérie BORDY à Marie-France BARRAUX

Arnaud BOVIGNY à Arnaud VERDENET

Résultat du vote

Pour: 24 Contre: 0 Abstention: 0 Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30 minutes, l'assemblée peut délibérer valablement.

Nombres de conseillers :

En exercice : 26 Présents : 22 Représentés : 2 Absents : 2 En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 21 octobre. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc

approuvé à l'unanimité.

Madame Martine Compant, Adjoint au Maire en charge de l'action social et de l'habitat, rappelle qu'en vertu de l'article 55 de la loi n°2000-1208 Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), certaines communes doivent construire 25 % (ou 20 %) de logements sociaux (art. L302-5 et s. du code de la construction et de l'habitation).

Jusqu'à présent le Conseil Municipal s'était prononcé contre la vente de logements sociaux, la commune de Saint-Vit faisant partie des communes devant respecter les objectifs de la loi SRU.

Cependant, compte tenu des programmes en cours et projets portés par Néolia :

Envoyé en préfecture le 01/12/2021

Reçu en préfecture le 01/12/2021

Affiché le



ID: 025-212505275-20211124-2021_11_077-DE

- En cours de construction: 10 logements locatifs sociaux (4 PLUS, 6 PLAI), lotissement « Moulin à Vent »,
- En projet : 28 logements locatifs sociaux lieu-dit le Plénot sur le lotissement dénommé « Les Allées de Mina »

Par ces nouveaux programmes et d'autres, la commune atteindra son obligation de 20 % de logements sociaux.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de :

✓ Vendre 10 logements (6T3 – 4 T4) situés au 10 rue Louis Pergaud à Saint-Vit.

Pour: 24 Contre: 0 Abstention: 0

Délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, **Le Maire**,

